

13 juillet 2025 NUIT

FESTIVE

Marché Artisanal

Lac de Sède

SAINT GAUDENS

Feu d'artifice - Concerts - restauration



Fiche de Renseignement pour l'Inscription au Marché Artisanal de la Nuit Festive

Veillez compléter cette fiche de renseignement et la retourner avec les documents demandés à l'adresse suivante :

**CAGIRE EVENTS
BP 59
31800 Saint-Gaudens**

Informations Exposant :

- **Nom :**
 - **Prénom :**
 - **Numéro de Téléphone :**
 - **Dénomination Sociale :**
 - **Numéro de SIRET :**
 - **Produits Proposés :**
-
- **Disposez-vous d'un barnum ?** Oui / Non
 - **Site Web et/ou Réseaux Sociaux :**

Documents à Joindre :

- Un extrait de Kbis récent.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Un chèque de caution de 50€ (encaissé en cas de désistement après le 1er juillet 2025).
- Un chèque de participation de 10€ pour les non-adhérents.

Contrat de Participation au Marché Artisanal de la Nuit Festive

Lieu : Complexe de Sède, 31800 Saint-Gaudens

Date : 13 juillet 2025

Heure d'installation : à partir de 14h

Début du marché : 17h

Fin du marché : minuit

Conditions de Participation :

1. Adhérents :

La participation au marché est gratuite pour les adhérents de l'organisation.

2. Non-Adhérents :

Les non-adhérents devront payer des frais de participation de 10€ pour couvrir les frais de communication et d'organisation.

Modalités de Paiement :

Les frais de participation pour les non-adhérents devront être réglés avant le 1er juillet 2025 par chèque. Le paiement doit être effectué par chèque à retourner avec le dossier à l'adresse suivante :

**CAGIRE EVENTS
BP 59
31800 Saint-Gaudens**

Règlement Intérieur :

1. Chaque exposant doit s'assurer que son stand est installé et prêt à l'ouverture du marché à 17h.
2. Les exposants sont responsables de la propreté de leur espace et doivent le laisser dans l'état où ils l'ont trouvé.
3. Il est interdit de vendre des produits illégaux, dangereux ou alcoolisés.
4. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès à tout exposant ne respectant pas les conditions du marché.

Espace et Matériel :

Un espace de 3m x 3m est mis à disposition sans tables ni chaises.

Aucun matériel ne sera prêté.

Un raccordement électrique est fourni, prévoyez vos lumières et rallonges car c'est un marché de nuit en extérieur.

Caution :

Une caution de 50€ est demandée, encaissée en cas de désistement après le 1er juillet 2025 ou en cas d'un emplacement rendu en mauvais état.

Annulation :

En cas d'annulation de la part de l'organisateur, les frais de participation seront remboursés.

En cas d'annulation de la part de l'exposant après le 1er juin 2025, les frais de participation ne seront pas remboursés.

Responsabilités :

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage des biens exposés.

Chaque exposant doit disposer de sa propre assurance qui doit être retournée avec le dossier d'inscription.

En signant ce contrat, l'exposant accepte les termes et conditions mentionnés ci-dessus.

Signature de l'exposant :

Nom :

Date :